

Le 19 décembre 2013

Mensualisation des retraites complémentaires : plus que quelques jours

Le compte à rebours se termine : le 2 janvier, les retraites complémentaires Arrco et Agirc seront payées tous les mois. Passage en revue des points à connaître.

Jusqu'à présent, les retraites complémentaires Arrco et Agirc étaient versées tous les trimestres. A partir de janvier 2014, elles le seront tous les mois. Les 11,8 millions de retraités concernés ont été informés de cette évolution. Début novembre, selon un sondage Viavoice/Agirc-Arrco¹, 86 % des personnes de plus de 60 ans déclaraient connaître la mesure. Toute l'année 2013 a été consacrée à informer les retraités, les proches et l'ensemble des relais (en particulier les banques, mais aussi les associations d'aide familiales, les collectivités territoriales, les résidences de retraite, les Clics...), avec au dernier trimestre une intensification de la communication.

Pourquoi cette évolution ?

Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'Accord du 18 mars 2011 conclu entre les partenaires sociaux gestionnaires des régimes, et dans le prolongement de la loi de réforme des retraites de 2010. Ce faisant, cette mesure répond à un souhait des retraités eux-mêmes : harmoniser les périodicités de paiement des retraites et faciliter la gestion de leur budget. Le sondage Viavoice/Agirc-Arrco le confirme, puisque 79 % des plus de 60 ans (90 % des 60-64 ans, 75% des plus de 65 ans) estiment que la mensualisation facilitera la gestion de leurs revenus.

Qui est concerné ?

Toute personne percevant une retraite directe ou une pension de réversion Agirc et/ou Arrco et dont le compte bancaire est domicilié en France, dans un département ou une collectivité d'Outre-Mer ou dans un pays européen².

¹ Sondage réalisé par téléphone du 24 octobre au 7 novembre 2013 auprès de 519 personnes de 50 ans et plus actifs ou retraités du secteur privé. Les résultats du sondage sont en ligne sur le site www.agirc-arrco.fr/ / Espace presse.

² Hors Croatie, jusqu'à ce que ce pays ait officiellement adhéré à la zone SEPA.

Qu'est-ce que ça change ?

Le changement porte sur le rythme des versements. Jusqu'en 2013, les retraites complémentaires étaient versées en quatre échéances trimestrielles. A partir de 2014, elles seront payées en 12 versements mensuels. Les retraités concernés se verront donc verser début janvier 2014 l'équivalent d'un mois de pension et non plus de trois mois comme c'était l'usage jusqu'à présent. Le montant annuel de la retraite, tout comme les prélèvements sociaux, eux, ne bougent pas.

Quelles démarches à prévoir ?

La mensualisation étant automatique, il n'y a pas de démarche à prévoir, ni auprès des caisses de retraite, ni auprès des banques. Toutefois, si le compte fait l'objet de prélèvements automatiques ou si des dépenses plus importantes sont prévues à la fin de l'année, quelques précautions s'imposent afin de disposer des fonds nécessaires sur le compte bancaire au début de l'année.

Quelles seront les dates de versement ?

Les retraites sont versées d'avance, le premier jour ouvré de chaque mois. Autrement dit, le 2 pour le mois de janvier, et le 3 pour les mois de février et mars (les 1^{er} étant des samedis) et ainsi de suite.

En 2014, les mises en paiement auront lieu aux dates indiquées dans le tableau ci-dessous. La date de versement effective sur le compte dépend ensuite de chaque établissement bancaire. Le délai de cette opération est généralement très court.

Janvier	Jeudi 2	Juillet	Mardi 1 ^{er}
Février	Lundi 3	Aout	Vendredi 1 ^{er}
Mars	Lundi 3	Septembre	Lundi 1 ^{er}
Avril	Mardi 1 ^{er}	Octobre	Mercredi 1 ^{er}
Mai	Vendredi 2	Novembre	Lundi 3
Juin	Lundi 2	Décembre	Lundi 1 ^{er}

L'Agirc et l'Arrco

L'Agirc (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés) sont les régimes de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur le principe de répartition et de solidarité entre les générations.

En 2012, plus de 18 millions de salariés ont cotisé à l'Arrco, et 4 millions de cadres ont également cotisé à l'Agirc. Ces cotisations ont permis de verser leur retraite à 11,8 millions de retraités, dont plus de 2,7 millions d'anciens cadres.

Pour plus d'informations : www.maretraitecomplementaire.fr , www.agirc-arrco.fr

CONTACTS PRESSE :

Catherine FAVRE : 01 71 72 14 38 / cfavre@agirc-arrco.fr

Gaëlle VACHER : 01 71 72 12 35 / gvacher@agirc-arrco.fr